

dans le cas des pensions aux aveugles; appliquer la loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés; conseiller la Société Radio-Canada sur les émissions relatives à la santé.

La loi citée plus haut autorise la section de la Santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à venir en aide aux ministères provinciaux de la Santé, en faisant des enquêtes et des recherches sur les problèmes de santé publique, ainsi qu'en collaborant avec eux pour protéger et améliorer la santé publique.

La responsabilité de voir à la santé des Indiens et des Esquimaux est transmise à la section de la Santé du ministère en 1945. Cette charge comprend l'administration d'hôpitaux et l'établissement d'un personnel médical sur place à travers le Canada et l'Arctique.

Des ententes spéciales demeurent en vigueur pour l'étude des aménagements actuels et des besoins futurs dans le domaine des services médical, hospitalier, dentaire et celui des soins, ainsi que des diverses méthodes économiques d'assurer de tels services, y compris l'assurance-maladie.

Pour exécuter ce travail des directorats et des divisions ont été organisés dans la section de la Santé comme suit:

*Directorat des services de la santé*

Lutte contre la cécité  
Hygiène maternelle et infantile  
Santé des fonctionnaires fédéraux  
Hygiène dentaire  
Epidémiologie  
Plans d'hôpitaux  
Hygiène industrielle  
Hygiène mentale  
Narcotiques  
Hygiène alimentaire  
Génie sanitaire  
Quarantaine, service médical de l'immigration et traitement des marins malades

*Directorat des services de la santé—suite*

Lutte antivénéérienne  
Laboratoire d'hygiène

*Directorat du service de la santé des Indiens*

*Directorat des divisions des aliments et des drogues*

Inspection  
Laboratoire  
Spécialités pharmaceutiques et médicaments brevetés

*Directorat des études sur l'assurance-maladie*

**Programme national d'aptitude physique.**—Ce programme s'apparente étroitement et à la santé et au bien-être. Il relève cependant de la section du bien-être et il est étudié aux pp. 243-244.

**Sous-section 2.—Activité des gouvernements provinciaux en matière de santé publique**

**Île du Prince-Edouard.**—Durant la session de la législature en mars 1946, le ministère du Bien-être public, qui administrait et la santé et le bien-être, a été réorganisé sous le titre de "Santé et Bien-être" et un seul ministre est responsable des deux divisions. La division de la santé est sous la surveillance d'un médecin en chef qui dirige le travail de la division centrale, y compris le laboratoire provincial et la division des gardes-malades et de l'hygiène. La province est divisée en cinq districts: une infirmière de la santé publique est assignée à chaque district et voit à l'examen des écoliers, aux visites à domicile, aux classes de soins à la maison, aux cliniques d'immunisation, etc. Une infirmière spécialisée en maladies vénériennes et une autre en tuberculose exercent leurs fonctions dans toute la province. Le laboratoire provincial, administré par un directeur de laboratoire aidé d'un personnel qualifié, est d'un grand secours aux médecins de la province.

La division du bien-être s'occupe maintenant de recueillir les statistiques vitales de la province et tous les certificats de naissances, décès et mariages sont microfilmés pour le compte du Bureau fédéral de la Statistique.